

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société **ALLIANCES DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER**, société anonyme au capital de 1 210 000 000 de dirhams et dont le siège social est à Casablanca, 16, rue Ali Abderrazak, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le n°74.703 (ci-après la « **Société** »), sont convoqués en Assemblée Générale Mixte qui se tiendra audit siège social, le :

**MERCREDI 26 JUIN 2013 À 10 HEURES**

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012 ;
- Affectation du résultat ;
- Option pour le paiement du dividende en espèces et en actions ;
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17/95 relatives aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20/05 (la « **Loi** ») ;
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;
- Renouvellement du mandat d'un des Commissaires aux comptes ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Ordre du jour relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration ;
- Augmentation du capital social d'un montant maximum de 121 000 000 dirhams (prime d'émission comprise), par voie d'émission et de création de 242 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune, pour un prix unitaire de souscription de 500 dirhams, à libérer par exercice de l'option de paiement du dividende de l'exercice 2012 en actions ; conditions et modalités ;
- Délégation de pouvoirs à conférer au Conseil d'administration en relation avec l'augmentation de capital susvisée ;
- Décision à prendre, conformément aux dispositions de l'article 320 de la Loi, en vue de la protection des droits des porteurs d'obligations convertibles en actions (« **OCA** ») émises par la Société ;
- Décision à prendre, conformément aux dispositions de l'article 320 de la Loi, en vue de la protection des droits des porteurs d'obligations remboursables en actions (« **ORA** ») émises par la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

Il est à rappeler que pour avoir le droit d'assister à cette assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé.

Seuls les actionnaires titulaires de dix (10) actions au moins ont le droit d'assister à l'assemblée générale ordinaire.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et amendée par le Dahir n°01-08-18 du 17 Joumada I 1429, portant promulgation de la loi 20-05, disposent d'un délai de dix (10) jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Leurs demandes doivent parvenir au siège social en recommandé avec accusé de réception (au Secrétariat de la Direction Générale de la Société à Casablanca, 16, rue Ali Abderrazak).

Les documents requis par la Loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

Le projet des résolutions qui seront soumis à cette assemblée tel qu'il est arrêté par le Conseil d'administration se présente comme suit :

## Résolutions relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :

### PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012, approuve expressément les états de synthèse tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net comptable de **387 446 152,38** dirhams

### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat ci-dessus approuvé, soit le bénéfice net comptable de **387 446 152,38** dirhams, comme suit :

Résultat net de l'exercice **387 446 152,38 DH**

#### À déduire :

- Dotation de la réserve légale 5% **19 372 307,62 DH**

- Dividendes sur actions propres **174 300,00 DH**

Résultat net distribuable de l'exercice **367 899 544,76 DH**

Auquel s'ajoute le report à nouveau créditeur **119 401 322,77 DH**

Soit un bénéfice distribuable **487 300 867,53 DH**

Dividendes aux actionnaires

**(soit 20,00 DH par action) 242 000 000,00 DH**

Solde au compte report à nouveau **245 300 867,53 DH**

L'Assemblée Générale décide en conséquence, de distribuer un dividende de 242 000 000 DH, soit 20 DH par action.

Le montant des dividendes des actions détenues en propre par la Société, au moment de la date de paiement, sera affecté au report à nouveau.

### TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide :

- de proposer à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende de l'exercice 2012 en espèces et en actions de la Société créées avec jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;

- que le montant entier du dividende de 20 dirhams par action, déduction faite des retenues légales, ne peut être converti qu'à raison de 50% au maximum, le solde est perçu en espèces dans les conditions définies ci-après ;

- Le prix d'émission des actions créées en paiement du dividende est fixé à 500 dirhams par action ;

- La quote part du dividende payable en numéraire sera mise en paiement au plus tard le 30 septembre 2013.

La conversion partielle des dividendes en actions se fera sur la base du dividende auquel a droit chaque action portant jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et en fonction des actions détenues à la date du détachement du coupon.

Les actionnaires qui souhaitent opter pour le paiement du dividende en actions disposeront jusqu'au 10 septembre 2013 inclus, pour en faire la demande auprès des intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende. En conséquence, tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option avant l'expiration de ce délai ne pourra recevoir le dividende lui revenant qu'en espèces, le règlement intervenant au plus tard le 30 septembre 2013.

Si le montant du dividende auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire.

Au cas où l'augmentation de capital ne serait pas approuvée aux termes de la Première Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire, l'option proposée ne pourra pas être mise en œuvre et les dividendes seront mis en paiement au plus tard le 30 septembre 2013.

### QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article 56 de la Loi, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

## CINQUIÈME RÉOLUTION

Par suite de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale confère aux administrateurs quittus définitif, et sans réserve, de leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés et aux Commissaires aux comptes pour leur mandat durant ledit exercice.

## SIXIÈME RÉOLUTION

Le mandat du Commissaire aux comptes, le cabinet **DELOITTE AUDIT**, représenté par Monsieur Ahmed BENABDELKHALEK, étant arrivé à expiration, l'Assemblée Générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

## SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence, pour l'exercice 2012, à un million trois cent cinquante mille dirhams (1 350 000,00 DH), net d'impôts et laisse le soin au Conseil d'administration de les répartir entre ses membres.

## HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la Loi.

### Résolutions relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

## PREMIÈRE RÉOLUTION

Sous la condition suspensive de l'autorisation préalable de l'assemblée générale des porteurs d'obligations de la Société réunie ce jour préalablement à la présente Assemblée Générale des actionnaires, l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et en conséquence de l'adoption de la Troisième Résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'augmenter le capital social d'un montant maximum de 121 000 000 de dirhams, prime d'émission incluse pour un montant total de 96 800 000 dirhams, pour le porter de 1 210 000 000 de dirhams divisé en 12 100 000 actions de 100 dirhams de valeur nominale chacune, entièrement libérées à 1 234 200 000 dirhams par la création et l'émission de 242 000 actions nouvelles de numéraire d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune dans l'hypothèse où la totalité des actionnaires exerceraient l'option de paiement du dividende de l'exercice 2012 en actions.

Ces 242 000 actions nouvelles seront émises au prix unitaire de 500 dirhams correspondant au paiement d'une prime d'émission unitaire de 400 dirhams.

Elles seront libérées intégralement à la souscription.

Chaque actionnaire devra libérer sa souscription par exercice de l'option de paiement du dividende de l'exercice 2012 en actions dans les termes et conditions fixées à la Troisième Résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les actions nouvelles seront créées avec jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 2013, quelle que soit la date de la réalisation de l'augmentation de capital.

Pour le surplus, elles seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des Assemblées Générales.

Par application des dispositions de l'article 189 de la Loi, la souscription aux 242 000 actions nouvelles est réservée aux propriétaires des 12 100 000 actions anciennes.

En conséquence, si le montant du dividende auquel un actionnaire a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire concerné pourra obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire. Les fonds versés seront déposés sur un compte spécifique ouvert sous le n°007780000126900000274436 auprès de la Banque Attijariwafa Bank, Succursale Al Mansour Eddahbi sise à Casablanca, 26 avenue de l'Armée Royale.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, l'augmentation de capital sera limitée aux souscriptions effectuées par les actionnaires ayant exercé leur option, et le solde des dividendes sera versé conformément aux dispositions de la Troisième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour.

## DEUXIÈME RÉOLUTION

Sous la condition suspensive de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des porteurs d'obligations de la Société réunie ce jour préalablement à la présente Assemblée Générale des actionnaires, l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et en conséquence de l'adoption de la Première Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire, délègue au Conseil d'administration, en vertu de l'article 186 de la Loi, les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- d'ouvrir un compte indisponible sous la rubrique « Alliances Développement Immobilier - Augmentation de capital »;
- de fixer les conditions et modalités de l'augmentation de capital, qui ne sont pas arrêtées par la présente Assemblée ou par l'Assemblée Générale Ordinaire, y compris la possibilité de modification des dates d'exercice de l'option ;
- de recueillir les souscriptions des actionnaires qui auront exercé l'option de paiement du dividende de l'exercice 2012 en actions, prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de l'opération d'émission desdites actions ;
- de limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à l'issue de la période de souscription ;
- le cas échéant, de clore par anticipation la période de souscription dès que toutes les actions auront été souscrites ;
- de constater dans les conditions prévues par la Loi le nombre d'actions émises ;
- de constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital consécutive ;
- d'établir, signer tous actes et documents quelconques dans le cadre de l'augmentation de capital et de modifier les statuts de la Société en conséquence ;
- et, plus généralement, de prendre toutes mesures utiles et d'accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte du fait que, conformément aux dispositions de l'article 186, alinéa 4, de la Loi, le Conseil d'administration rendra compte à la plus prochaine Assemblée Générale de l'utilisation faite des pouvoirs conférés aux termes de la présente Résolution et ce, au moyen d'un rapport décrivant notamment les conditions définitives de l'opération réalisée.

## TROISIÈME RÉOLUTION

Sous la condition suspensive de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des porteurs d'obligations de la Société réunie ce jour préalablement à la présente Assemblée Générale des actionnaires, l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration rappelant que la Société a émis le 5 mars 2010, 182 000 obligations convertibles en actions émises par la Société (les « OCA »), entièrement souscrites, et que la période prévue dans la note d'information visée par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières sous le n°VI/EM/006/2010 pour l'exercice des droits d'accès au capital n'est pas encore ouverte, décide, en application des dispositions de l'article 320 de la Loi, de réserver les droits de souscription des titulaires des 182 000 OCA dans le cadre de l'opération d'émission d'actions de la Société décidée aux termes de la Première Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire, et de permettre aux titulaires d'OCA qui viendraient à exercer leurs droits à conversion, de souscrire à titre irréductible à de nouvelles actions de la Société, lesquelles seront émises dans le cadre d'une augmentation de capital qui leur sera réservée, dans les mêmes quantités ou proportions ainsi qu'aux mêmes conditions, sauf en ce qui concerne la jouissance, que s'ils avaient été actionnaires lors de l'augmentation de capital par exercice de l'option de paiement du dividende de l'exercice 2012 en actions décidée aux termes de la Première Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

## QUATRIÈME RÉOLUTION

Sous la condition suspensive de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des porteurs d'obligations de la Société réunie ce jour préalablement à la présente Assemblée Générale des actionnaires, l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration rappelant que la Société a émis le 27 décembre 2012, 10 000 000 d'obligations remboursables en actions émises par la Société (les « ORA » Tranches A et B), entièrement souscrites, et que la période prévue dans la note d'information visée par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières sous le n°VI/EM/039/2012 pour l'exercice des droits d'accès au capital n'est pas encore ouverte, décide, en application des dispositions de l'article 320 de la Loi, de réserver les droits de souscription des titulaires des 10 000 000 d'ORA dans le cadre de l'opération d'émission d'actions de la Société décidée aux termes de la Première Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire, et de permettre aux titulaires d'ORA qui viendraient à exercer leurs droits à remboursement, de souscrire à titre irréductible à de nouvelles actions de la Société, lesquelles seront émises dans le cadre d'une augmentation de capital qui leur sera réservée, dans les mêmes quantités ou proportions ainsi qu'aux mêmes conditions, sauf en ce qui concerne la jouissance, que s'ils avaient été actionnaires lors de l'augmentation de capital par exercice de l'option de paiement du dividende de l'exercice 2012 en actions décidée aux termes de la Première Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

## CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prescrites par la Loi.

Le Conseil d'administration

Bilan actif au 31/12/2012 (En dirhams : MAD)

ACTIF	Exercice			Exercice précédent
	Brut	Amortissement et provisions	Net	
<b>IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)</b>	<b>77 921 886,96</b>	<b>64 974 977,19</b>	<b>12 946 909,77</b>	<b>27 242 694,83</b>
* Frais préliminaires	37 820 176,98	37 820 176,98	0,00	7 563 594,00
* Charges à répartir	40 101 709,98	27 154 800,21	12 946 909,77	19 689 098,83
* Primes de rembourse des obligations				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	<b>5 645 905,91</b>	<b>1 916 258,88</b>	<b>3 929 647,03</b>	<b>3 769 138,85</b>
* Immo.en recherche et dévelop.			0,00	0,00
* Brevets, marques, droits et val. simil	2 199 941,12	428 983,93	1 770 957,19	1 815 471,39
* Fonds commercial				
* Autres immobilis incorporelles	3 645 964,79	1 487 274,95	2 158 689,84	1 953 667,46
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>	<b>66 312 981,11</b>	<b>16 564 481,99</b>	<b>49 748 499,12</b>	<b>44 951 741,45</b>
* Terrains	914 545,07	0,00	914 545,07	914 545,07
* Constructions	7 208 433,42	2 037 300,98	5 171 132,44	5 581 324,46
* Instal.tech. matériel et outillage	316 172,70	47 425,91	268 746,79	300 364,06
* Matériel de transport	283 772,08	222 784,53	60 987,55	66 277,35
* Mobilier, mat.bureau et aménao	37 466 632,09	14 256 970,57	23 209 661,52	22 677 172,72
* Autres immobilis corporelles	20 123 425,75	0,00	20 123 425,75	15 412 057,79
* Immo.corporelles en cours			0,00	0,00
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)</b>	<b>2 227 319 378,02</b>	<b>270 355 733,31</b>	<b>1 956 965 644,71</b>	<b>2 220 774 295,80</b>
* Prêts immobilisés	153 333,48	77 070,29	76 263,19	148 105,03
* Autres créances financières	6 697 453,88	0,00	6 697 453,88	6 693 316,13
* Titres de participation	2 220 268 590,66	270 278 663,02	1 949 991 927,64	2 213 732 874,64
* Autres titres immobilisés	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
<b>ECARTS DE CONV.-ACTIF (E)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
* Diminution des créances immobilisées			0,00	0,00
* Augmentation des dettes financières				
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>2 377 400 152,00</b>	<b>353 809 451,37</b>	<b>2 023 590 700,63</b>	<b>2 296 737 870,93</b>
<b>STOCKS (F)</b>	<b>102 560 256,35</b>	<b>1 422 878,97</b>	<b>101 137 377,38</b>	<b>59 432 142,41</b>
* Marchandises	2 216 671,24		2 216 671,24	2 299 748,04
* Matières et fourn. consommables			0,00	0,00
* Produits en cours	100 343 585,11	1 422 878,97	98 920 706,14	57 132 394,37
* Produits intermédia et prod.residuel's				
* Produits finis				
<b>CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	<b>4 681 940 637,64</b>	<b>6 833 057,48</b>	<b>4 675 107 580,16</b>	<b>4 616 061 159,71</b>
* Fournis débit, avances et acomptes	126 115 203,39		126 115 203,39	166 025 974,52
* Clients et comates rattachés	1 369 674 056,53	6 039 598,04	1 363 634 458,49	2 184 073 101,55
* Personnel	762 581,40	0,00	762 581,40	706 867,49
* Etat	421 256 891,41	0,00	421 256 891,41	377 557 940,08
* Comptes d'associés	649 600 783,55	0,00	649 600 783,55	632 444 283,05
* Autres Débiteurs	2 107 646 477,08	793 459,44	2 106 853 017,64	1 250 757 537,68
* Comptes de régularisation-Actif	6 884 444,28		6 884 444,28	4 495 455,34
<b>TITRES VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>	<b>410 839 514,07</b>	<b>2 945 853,01</b>	<b>407 893 661,06</b>	<b>50 403 651,43</b>
<b>ECARTS DE CONV.-ACTIF (I) (éléments circulants)</b>	<b>55 544,01</b>	<b>55 544,01</b>	<b>55 544,01</b>	<b>90 870,22</b>
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>5 195 395 952,07</b>	<b>11 201 789,46</b>	<b>5 184 194 162,61</b>	<b>4 725 987 823,77</b>
<b>TRESORERIE-ACTIF</b>	<b>271 273 193,53</b>	<b>271 273 193,53</b>	<b>115 150 044,44</b>	<b>115 150 044,44</b>
* Chèques et valeurs à encaisser			0,00	1 113 795,27
* Banques, TG et CCP	271 273 193,53		271 273 193,53	114 036 249,17
* Caisse, Régie d'avances et accredités	18 425,18		18 425,18	21 678,66
<b>TOTAL III</b>	<b>271 273 193,53</b>	<b>271 273 193,53</b>	<b>115 150 044,44</b>	<b>115 150 044,44</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL I+II+III</b>	<b>7 844 069 297,60</b>	<b>365 011 240,83</b>	<b>7 479 058 056,77</b>	<b>7 137 875 739,14</b>

Bilan passif au 31/12/2012 (En dirhams : MAD)

PASSIF	Exercice	Exercice précédent
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
* Capital social ou personnel (1)	1 210 000 000,00	1 210 000 000,00
* Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé capital appelé		
Dont versé 1 210 000 000,00	1 210 000 000,00	1 210 000 000,00
capital souscrit non appelé dont versé		
* Prime d'émission, de fusion, d'apport	643 500 000,00	643 500 000,00
* Ecart de réévaluation	0,00	0,00
* Réserve légale	31 488 732,94	20 988 841,21
* Autres Réserves	6 107 058,39	5 891 146,39
* Report à nouveau (2)	119 401 322,77	89 519 291,83
* Résultat en instance d'affectation (2)		
* Résultat net de l'exercice (2)	387 446 152,38	209 997 834,67
<b>Total des capitaux propres (A)</b>	<b>2 397 945 266,48</b>	<b>2 179 897 114,10</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>DETTES DE FINANCEMENTS (C)</b>	<b>3 462 481 175,04</b>	<b>2 634 076 217,74</b>
Emprunts obligataires	3 000 000 000,00	2 000 000 000,00
Autres dettes de financement	462 481 175,04	634 076 217,74
<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (D)</b>	<b>1 783 600,00</b>	<b>1 783 600,00</b>
Provisions pour risques	1 783 600,00	1 783 600,00
Provisions pour charges		
<b>ECART DE CONVERSION PASSIF (E)</b>		
Augmentation de créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
<b>Total I (A+B+C+D+E)</b>	<b>5 862 208 041,52</b>	<b>4 815 756 931,84</b>
<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)</b>	<b>1 339 794 996,92</b>	<b>2 321 843 162,83</b>
* Fournisseurs et comptes rattachés	437 139 424,84	624 738 442,90
* Clients créditeurs, avances et acomptes	655 055 069,98	1 533 297 049,32
* Personnel	1 574 566,51	1 303 658,01
* Organisme sociaux	4 178 648,73	3 356 503,33
* Etat	120 139 151,06	85 228 222,39
* Comptes d'associés	396 738,78	396 738,78
* Autres créanciers	50 241 736,14	6 016 986,39
* Comptes de régularisation-passif	70 619 660,88	67 505 561,71
<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)</b>	<b>55 544,01</b>	<b>90 870,22</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Éléments circulants) (H)</b>	<b>61 804,37</b>	<b>60 934,46</b>
<b>TOTAL II (F+G+H)</b>	<b>1 339 912 345,30</b>	<b>2 321 994 967,51</b>
<b>TRESORERIE-PASSIF</b>	<b>276 957 669,95</b>	<b>123 839,79</b>
Crédits d'escompte et de trésorerie		
Crédit de trésorerie	250 000 000,00	
Banques (soldes créditeurs)	26 937 669,95	123 839,79
<b>Total III</b>	<b>276 957 669,95</b>	<b>123 839,79</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL I+II+III</b>	<b>7 479 058 056,77</b>	<b>7 137 875 739,14</b>

I. Tableau de formation des résultats (T.F.R) du 01/01/2012 au 31/12/2012 (En dirhams : MAD)

	Exercice	Exercice précédent
Ventes de marchandises (en l'état)		
(-) Achat de marchandises		
<b>(=) MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ÉTAT (I)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Ventes de biens et services produits	265 946 007,10	948 207 061,89
Variation de stock de produits	42 938 710,14	-1 474 982,67
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00
<b>(+) PRODUCTION DE L'EXERCICE : (5 + 4 + 3) (II)</b>	<b>308 884 717,24</b>	<b>946 732 079,22</b>
Achats consommés de matières et fournitures	188 398 357,89	757 892 084,02
Autres charges externes	68 033 007,34	64 215 004,11
<b>(-) CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6 + 7) (III)</b>	<b>256 431 365,23</b>	<b>822 107 088,13</b>
<b>(=) VALEUR AJOUTÉE (II-III) (IV)</b>	<b>52 453 352,01</b>	<b>124 624 991,09</b>
(+) Subvention d'exploitation		
(-) Impôts et taxes (V)	689 254,31	2 857 961,41
(-) Charges de personnel	52 592 830,27	38 625 162,43
<b>(=) EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E)</b>	<b>-828 732,57</b>	<b>83 141 867,25</b>
<b>(=) OU INSUFFISANCE BRUT D'EXPLOITATION (I.B.E)</b>	<b>-828 732,57</b>	<b>83 141 867,25</b>
(+) Autres produits d'exploitation		
(-) Autres charges d'exploitation	1 157 142,86	671 428,57
(-) Reprise d'exploitation : Transferts de charges	500 000,00	437 500,00
(-) Dotation d'exploitation	21 231 371,70	19 249 837,86
<b>(=) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -) (VI)</b>	<b>-22 717 247,13</b>	<b>63 658 100,82</b>
<b>(+ ou -) RÉSULTAT FINANCIER (VII)</b>	<b>45 808 018,75</b>	<b>155 455 294,84</b>
<b>(=) RÉSULTAT COURANT (+ ou -) (VIII)</b>	<b>23 090 771,62</b>	<b>219 113 395,66</b>
<b>(+ ou -) RÉSULTAT NON COURANT (IX)</b>	<b>383 957 751,15</b>	<b>-1 283 056,99</b>
(-) Impôts sur les résultats	19 602 370,39	7 832 504,00
<b>(=) RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -) (X)</b>	<b>387 446 152,38</b>	<b>209 997 834,67</b>

II. Capacité d'autofinancement (C.A.F) - autofinancement du 01/01/2012 au 31/12/2012 (En dirhams : MAD)

	Exercice	Exercice précédent
<b>Résultat net de l'exercice :</b>		
Bénéfice (+)	387 446 152,38	209 997 834,67
Pertes (-)		
(-) Dotations d'exploitation	20 080 973,33	19 249 837,86
(-) Dotations financières	267 575 646,00	
(-) Dotations non courantes		
(-) Reprises d'exploitation		
(-) Reprises financières		
(-) Reprises non courantes		
(-) Produits des cessions d'immobilisations	450 000 000,00	5 525 000,00
(-) Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	59 790 000,00	5 853 227,00
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F)</b>	<b>284 892 771,71</b>	<b>229 575 899,53</b>
(-) Distribution de bénéfices	169 400 000,00	96 800 000,00
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>115 492 771,71</b>	<b>132 775 899,53</b>

(1) à l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie  
(2) à l'exclusion des reprises relatives aux actifs circulants et à la trésorerie  
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

Tableau de financement de l'exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012 (En dirhams : MAD)

I. SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN

Masses	Exercice a	Exercice précédent b	Variation (a-b)	
			Emplois c	Ressources d
Financement permanent	5 862 208 041,52	4 815 756 931,84	1 046 451 109,68	
Masses actif immobilisé	2 023 590 700,63	2 294 737 870,93	273 147 170,30	
<b>= Fonds de Roulement (1-2) (A)</b>	<b>3 838 617 340,89</b>	<b>2 519 019 060,91</b>	<b>1 319 598 279,98</b>	
Actif circulant	5 184 194 162,61	4 725 987 823,77	458 206 338,84	
Moins passif circulant	1 339 912 345,30	2 321 994 967,51	982 082 622,21	
<b>= Besoin de Financement (4-5) (B)</b>	<b>3 844 281 817,31</b>	<b>2 403 992 856,26</b>	<b>1 440 288 961,05</b>	
Trésorerie Nette (A-B)	-5 664 476,42	115 026 204,65	120 690 681,07	

Compte de produits et charges du 01/01/2012 au 31/12/2012 (En dirhams : MAD)

NATURE	OPERATIONS		Totaux au 31/12/12 3 = 1 + 2	Totaux de l'exercice précédent
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
* Ventes de marchandises				
* Ventes de biens et services produits	265 946 007,10	-600 000,00	265 946 007,10	948 207 061,89
* chiffre d'affaires	265 946 007,10		265 946 007,10	948 207 061,89
* Variation de stocks de produits (1)	42 938 710,14		42 938 710,14	-1 474 982,67
* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
* Subventions d'exploitation	0,00		0,00	0,00
* Autres produits d'excl.	0,00		0,00	0,00
* Repr. exp. - trañ. charges	500 000,00		500 000,00	437 500,00
* Produits financiers				
<b>Total I</b>	<b>309 984 717,24</b>	<b>-600 000,00</b>	<b>309 384 717,24</b>	<b>947 169 579,22</b>
<b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats revendus (2) de marchandises				
Achats consommés de matières et fournitures (2)	188 430 992,30	1 967 365,59	188 398 357,89	757 892 084,02
Autres charges externes	66 573 029,43	1 459 977,91	68 033 007,34	64 215 004,11
Impôts et taxes	487 414,31	1 840,00	489 254,31	2 857 961,41
Charges de personnel	52 592 830,27	0,00	52 592 830,27	38 625 162,43
Autres charges d'exploitation	1 157 142,86	0,00	1 157 142,86	671 428,57
Dotations d'exploitation	21 156 150,60	75 221,10	21 231 371,70	19 249 837,86

**II. EMPLOIS ET RESSOURCES**

	Exercice		Exercice précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
<b>RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE (FLUX)</b>				
<b>AUTOFINANCEMENT (A)</b>				
Capacité d'autofinancement	115 492 771,71		132 775 899,53	
- Distribution de bénéfices	284 892 771,71		229 575 899,53	
- Distribution de bénéfices	169 400 000,00		96 800 000,00	
<b>CESSIONS ET RÉDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>450 089 635,05</b>		<b>5 845 036,91</b>	
Cession d'immob. incorporelles		4 000 000,00		
Cession d'immob. corporelles		1 525 000,00		
Cession d'immob. financières	450 000 000,00			
Récupérations sur créances Immob.	89 635,05		320 036,91	
<b>AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS (C)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	
Augmentations de capital, apports	0,00		0,00	
Subventions d'investissement	0,00		0,00	
<b>AUGMENT. DES DETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>1 050 324 699,00</b>		<b>2 851 147 350,00</b>	
Inette de primes de remboursement				
<b>I. TOTAL DES RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>	<b>1 615 907 105,76</b>		<b>2 989 768 286,44</b>	
<b>EMPLOIS STABLE DE L'EXERCICE (FLUX)</b>				
<b>ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)</b>	<b>73 289 084,08</b>		<b>748 464 613,23</b>	
Acqui. d'immob. incorporelles	873 556,60		2 298 270,40	
Acqui. d'immob. corporelles	8 768 897,53		21 173 985,99	
Acqui. d'immob. financières	63 624 629,95		724 901 412,84	
Augment. des créances immobilisées	21 930,95		90 943,95	
<b>REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	
<b>REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENTS (G)</b>	<b>221 919 741,70</b>		<b>1 693 427 373,39</b>	
<b>EMPLOIS EN NON VALEURS (H)</b>	<b>1 100 000,00</b>		<b>9 064 426,95</b>	
<b>II. TOTAL - EMPLOIS STABLES (E-F+G-H)</b>	<b>296 308 825,78</b>		<b>2 450 956 413,57</b>	
<b>III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G)</b>	<b>1 440 288 961,05</b>		<b>189 564 146,13</b>	
<b>IV. VARIATION DE LA TRESORERIE</b>	<b>0,00</b>	<b>120 690 681,07</b>	<b>349 247 726,74</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 736 597 786,83</b>	<b>1 736 597 786,83</b>	<b>2 989 768 286,44</b>	<b>2 989 768 286,44</b>

**A2 : État des dérogations du 01/01/2012 au 31/12/2012**

Indication des dérogations	Justification des dérogations	Influences des dérogations sur le patrimoine, La situation financière et les résultats
La société a appliqué la méthode de l'avancement, en comptabilisant aussi bien le chiffre d'affaires que les charges y affèrent et non uniquement le produit net partiel tel que préconisé par le CGNC.	« La société estime que le fait de comptabiliser uniquement la marge à l'avancement, telle que préconisée par le CGNC ne permet pas dans le cadre de l'activité de la société d'atteindre l'objectif d'image fidèle recherché par la Norme Comptable.  Le choix de la comptabilisation du chiffre d'affaires, relatif à des travaux reçus par le client, permet de refléter la réalité économique de l'activité de la société. »	« L'application de cette dérogation comptable n'a pas d'impact sur le résultat de la société mais uniquement sur la présentation des comptes et se présente comme suit:  Augmentation du chiffre d'affaires : 166 752 Kdhs Charges de l'exercice liées aux contrats : 169 929 Kdhs Constataion variation de stock de produits : 0 Kdhs Diminution du stock à l'actif : 0 Kdhs Augmentation des créances clients: 137 370 Kdhs »

**A3 : État des changements de méthodes du 01/01/2012 au 31/12/2012**

Nature des changements	Justification des dérogations	Influences sur le patrimoine, la situation financière et les résultats
	NÉANT	

**B2 : Tableau des immobilisations autres que financières du 01/01/2012 au 31/12/2012 (En dirhams : MAD)**

NATURE	MONTANT BRUT		AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
	DÉBUT EXERCICE	Acquisition	Prod. par l'entreprise	Virement	Cession	Retrait	Virement		
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>76 821 886,96</b>	<b>1 100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>77 921 886,96</b>	
Frais préliminaires	37 820 176,98							37 820 176,98	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	39 001 709,98	1 100 000,00						40 101 709,98	
Primes de remboursements des obligations									
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>4 972 349,31</b>	<b>1 244 556,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>371 000,00</b>	<b>5 845 905,91</b>	
Immobilisation en recherche et développement									
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	1 927 270,40	272 670,72						2 199 941,12	
Fonds commercial									
Autres immobilisations incorporelles	3 045 078,91	971 885,88					371 000,00	3 645 964,79	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>57 544 083,58</b>	<b>8 768 897,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>66 312 981,11</b>	
Terrains	914 545,07							914 545,07	
Constructions	7 208 433,42							7 208 433,42	
Installations techniques, matériel et outillage	316 172,70							316 172,70	
Matériel de transport	266 389,58		17 382,50					283 772,08	
Matériel et mobilier de bureau, aménagements divers	33 424 485,02		4 040 147,07					37 464 632,09	
Autres immobilisations corporelles	15 412 057,79		4 711 367,96					20 123 425,75	

**B2 BIS : Tableau des amortissements du 01/01/2012 au 31/12/2012 (En dirhams : MAD)**

Nature	Cumul début d'exercice		Dotation de l'exercice		Amortissements sur immobilisations sorties 3	Cumul d'amortissement en fin d'exercice	
	1	2	1	2		4=1+2-3	5=1+2-3
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>49 579 192,13</b>	<b>15 395 785,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 974 977,18</b>	
Frais préliminaires	30 266 580,98	7 553 596,00				37 820 176,98	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	19 312 611,15	7 842 189,05				27 154 800,20	
Primes de remboursements des obligations							
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 203 210,46</b>	<b>713 048,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 916 258,88</b>	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles	1 203 210,46	713 048,42				1 916 258,88	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>12 592 342,13</b>	<b>3 972 139,86</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 564 481,99</b>	
Terrains							
Constructions	1 627 108,96	410 192,02				2 037 300,98	
Installat. techniques, matériel et outillage	15 808,64	31 617,27				47 425,91	
Matériel de transport	200 112,23	22 672,30				222 784,53	
Autres immobilisations corporelles	10 749 312,30	3 507 658,27				14 256 970,57	

**B4 : Tableau des titres de participation du 01/01/2012 au 31/12/2012 (En dirhams : MAD)**

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital Social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extraits des derniers états de synthèse de la société émettrice	Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
	1	2	3	4	5	Date de clôture situation nette	8
ALMI	ETUDES ET DEVELOPPEMENT	3 000 000	99,98%	2 999 500,00	2 999 500,00	31/12/12	5 656 641,00
Khemisset Nord Immobilier	PROMOTION IMMOBILIERE	500 000	95,00%	1 187 500,00	0,00	26/01/07	20 862,79
ALTAG	PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE	15 000 000	80,00%	15 900 000,00	15 900 000,00	31/12/12	36 492 715,00
ALGEST	PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE	3 300 000	99,99%	3 299 600,00	1 786 082,98	31/12/12	-4 428 618,00
ALLIANCES MOD	TENANT BUREAU D'ETUDES	10 000 000	100,00%	9 999 600,00	9 999 600,00	31/12/12	13 804 286,00
Alliances International	DEVELOPPEMENT ET MONTAGE DE PROJETS IMMOBILIERS	1 129 748	100,00%	1 129 748,00	1 129 748,00	31/12/12	919 944,30
GOLF RESORT PALACE	PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE	50 000 000	99,79%	238 917 800,00	238 917 800,00	31/12/12	265 201 560,00
AGHOUATIM EL BARAKA	PROMOTION IMMOBILIERE ET TOURISTIQUE	50 000 000	99,95%	154 973 960,00	154 973 960,00	31/12/12	97 015 820,00
ALLIANCESDARINA	PROMOTION IMMOBILIERE	857 000 000	93,02%	797 207 500,00	797 207 500,00	31/12/12	1 267 297 219,00
ZERKAOUIA	PROMOTION IMMOBILIERE	6 000 000	99,99%	9 424 163,61	9 424 163,61	31/12/12	33 185 933,00
ALTADEC	AMENAGEMENT ET DISTRIBUTION	1 000 000	65,00%	3 250 000,00	3 250 000,00	31/12/12	-3 007 925,00
OUED DRAA RESORT	PROMOTION IMMOBILIERE	300 000	99,87%	299 600,00	299 600,00	31/12/12	224 845,00
GOLF ARGANA RESORT	PROMOTION IMMOBILIERE	300 000	99,87%	299 600,00	299 600,00	31/12/12	222 189,00
TIFALINT	PROMOTION IMMOBILIERE	100 000	99,50%	99 500,00	99 500,00	31/12/12	100 000,00
ALMES	GESTION DES PARTICIPATIONS	183 000 000	72,60%	132 861 000,00	113 800 055,00	31/12/12	156 241 039,00
SPL	PROMOTION IMMOBILIERE	300 000	99,93%	149 250 944,30	36 391 507,30	31/12/12	37 180 179,00
PMH	PROMOTION IMMOBILIERE	33 000 000	100,00%	236 000 000,00	100 344 736,00	31/12/12	100 345 951,00
COGEDIM	PROMOTION IMMOBILIERE	25 300 000	100,00%	25 299 600,00	25 299 600,00	31/12/12	24 951 695,00
JARDINS DU LITTORAL	PROMOTION IMMOBILIERE	100 000	70,00%	35 907 239,86	35 907 239,86	31/12/12	576 539,00
ALLIANCES SUD	PROMOTION IMMOBILIERE	100 000	100,00%	100 000,00	100 000,00	31/12/12	19 135,00
ATLAS NAKHIL	PROMOTION IMMOBILIERE	5 000 000	60,00%	66 792 000,00	66 792 000,00	31/12/12	43 204 748,00
EMT BATIMENT	CONSTRUCTION	50 000 000	100,00%	49 999 600,00	49 999 600,00	31/12/12	51 213 840,00
ALHIF MANAGEMENT	GESTION DES PARTICIPATIONS	5 000 000	39,99%	1 999 600,00	1 999 600,00	31/12/12	10 634 363,00
BENCHMARK	DEVELOPPEMENT PROMOTION ET GESTION DE PROJETS	300 000	99,87%	299 600,00	299 600,00	31/12/12	208 685,00
SINDIBAD BEACH RESORT	AMENAGEMENT EQUIPEMENT ET EXPLOITATION DE PARC DE LOISIRS	298 000 000	16,50%	50 560 557,28	50 560 557,28	31/12/12	62 740 835,00
SINDIBAD HOLDING	PLACEMENT OU LA GESTION DE VALEURS MOBILIERES	200 000 400	50,00%	102 828 478,61	102 828 478,61	31/12/12	46 564 103,00
STE VALERIANE	PROMOTION IMMOBILIERE	35 010 000	100,00%	35 009 900,00	35 009 900,00	31/12/12	-1 524 107,00
EMT AGREGATS	EXPLOITATION DE CARRIERES	5 000 000	99,99%	4 999 600,00	4 999 600,00	31/12/12	-1 693 349,00
ALMALUS	PROMOTION IMMOBILIERE	10 000	99,00%	9 900,00	9 900,00	31/12/12	10 000,00
EMT ROUTE	PROMOTION IMMOBILIERE	20 000 000	99,99%	18 019 999,00	18 019 999,00	31/12/12	21 226 033,00
JARDINS MERVILLE	PROMOTION IMMOBILIERE	10 000	100,00%	10 000,00	10 000,00	31/12/12	10 000,00
JARDINS NARCISSE	PROMOTION IMMOBILIERE	50 000 000	100,00%	50 000 000,00	50 000 000,00	31/12/12	46 732 572,00
JARDINS VINCENNES	PROMOTION IMMOBILIERE	10 000	100,00%	10 000,00	10 000,00	31/12/12	7 250,00
SOSEC	BET	1 000 000	100,00%	1 000 000,00	1 000 000,00	31/12/12	1 554 967,68
JARDINS LANTANA	PROMOTION IMMOBILIERE	10 000	100,00%	10 000,00	10 000,00	31/12/12	4 140,00
SINDIPARK	PROMOTION IMMOBILIERE	238 000 000	0,01%	300,00	300,00	31/12/12	51 472 685,00
STE AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TAGHAZOUT	AMENAGEMENT-DEVELOPPEMENT-COMMERCIALISATION DE LA STATION TOURISTIQUE TAGHAZOUT	100 000 000	20,00%	19 999 900,00	19 999 900,00	31/12/12	86 245 123,46
RAMICAL	PROMOTION IMMOBILIERE	612 300	51,00%	312 300	312 300	31/12/12	-18 465 236,00
<b>TOTAL</b>				<b>2 220 268 590,66</b>	<b>1 949 991 927,64</b>		<b>352 796 939,00</b>

**B5 : Tableau des provisions du 01/01/2012 au 31/12/2012 (En dirhams : MAD)**

NATURE	MONTANT DÉBUT EXERCICE	DOTATIONS		REPRISES		MONTANT FIN EXERCICE
		Exploitation	Financières	Non courantes	Exploitation	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	2 778 087,31		267 575 646,00			270 353 733,31
2. Provisions réglementées						
3. Provisions durables pour risques et charges	1 783 600,00					1 783 600,00
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>4 561 687,31</b>		<b>267 575 646,00</b>			<b>272 137 333,31</b>
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	7 735 969,04	1 150 398,37	3 095 686,22		780 264,17	11 201 789,46
5. Autres provisions pour risques et charges	90 870,22		184 311,81		219 638,02	55 544,01
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie						
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>7 826 839,26</b>	<b>1 150 398,37</b>	<b>3 279 998,03</b>		<b>999 902,19</b>	<b>11 257 333,47</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>12 388 526,57</b>	<b>1 150 398,37</b>	<b>270 855 644,03</b>		<b>999 902,19</b>	<b>283 394 666,78</b>

**B6 : Tableau des créances du 01/01/2012 au 31/12/2012 (En dirhams : MAD)**

CRÉANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRE ANALYSE			
		Moins d'un an	Plus d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>6 850 787,56</b>	<b>37 664,12</b>	<b>6 734 707,61</b>	<b>78 415,63</b>				
Prêts immobilisés	153 333,48	37 664,12	37 253,73	78 415,63				
Autres créances financières	6 697 453,88		6 697 453,88					
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>4 681 940 637,64</b>	<b>1 872 655 314,20</b>	<b>2 802 452 265,96</b>	<b>6 833 057,48</b>	<b>264 951,17</b>	<b>421 256 891,41</b>	<b>3 227 753 248,54</b>	<b>-</b>
Fournisseurs débiteurs	126 115 203,39	61 347 951,84	64 767 251,55		264 951,17		612 894,23	
Clients et comptes rattachés	1 369 674 056,53	1 041 191 447,82	322 443 010,67	6 039 598,04			475 281 611,67	
Personnel	762 581,40	65 725,13	696 856,27					
Etat	421 256 891,41	129 090 516,59	292 166 374,82			421 256 891,41		
Comptes d'associés	649 600 783,55	94 382 915,22	555 217 868,33				649 600 783,55	
Autres débiteurs	2 107 646 477,08	543 462 798,03	1 563 390 219,61	793 459,44			2 102 257 959,09	
Comptes de réquil. Actif	6 884 644,28	3 113 959,58	3 770 684,70					

**B7 : Tableau des dettes du 01/01/2012 au 31/12/2012 (En dirhams : MAD)**

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRE ANALYSE			
		Moins d'un an	Plus d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur l'Etat et organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par des effets
<b>DE FINANCEMENT</b>	<b>3 462 481 175,04</b>	<b>2 183 662 000,00</b>	<b>1 278 819 175,04</b>					
Emprunts obligataires	3 000 000 000,00	2 000 000 000,00	1 000 000 000,00					
Autres dettes de financement	462 481 175,04	183 662 000,00	278 819 175,04					
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>1 339 794 996,92</b>	<b>583 365 024,94</b>	<b>756 429 971,98</b>		<b>4 464 320,55</b>	<b>124 317 799,79</b>	<b>171 152 208,95</b>	<b>59 438 030,18</b>
Fournisseurs	437 139 424,84	224 495 685,92	212 643 738,92		4 464 320,55		121 476 205,97	59 438 030,18
Clients créditeurs	655 505 069,98	154 999 770,62	500 505 299,36					
Personnel	1 574 566,51	1 438 858,26	135 708,25					
Organismes sociaux	4 178 648,73	2 898 138,11	1 280 510,62			4 178 648,73		
Etat	120 139 151,06	102 683 686,73	17 455 464,34			120 139 151,06		
Comptes d'associés	396 738,78	294 400,00	102 338,78					
Autres créanciers	50 241 736,14	27 517 143,69	22 724 592,46				49 676 002,98	
Comptes de régular. Passif	70 619 640,88	69 037 341,62	1 582 319,26					

**B8 : Tableau des sûretés réelles données ou reçues du 01/01/2012 au 31/12/2012 (En dirhams : MAD)**

TIERS CRÉDITEURS OU DÉBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SÛRETÉ	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SÛRETÉ DONNÉE À LA DATE DE CLÔTURE
Sûretés données					
Immeuble N ALTAG	13 500 000,00	Hypothèque	Casablanca en janvier 2007	Crédit	5 668 166,13
Nantissement actions PMH et SPL	400 000 000,00	Nantissement	Casablanca en juillet 2009	Nantissement	400 000 000,00
Sûretés reçues					

- (1) Gage : 1- Hypothèque ; 2- Nantissement ; 3- Warrant ; 4- Autres ; 5- (à préciser)  
(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)  
(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

**B9 : Engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit-bail du 01/01/2012 au 31/12/2012**

ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENT
* Avals et cautions		
ATTJARIWAFABANK	30 000 000,00	30 000 000,00
SGMB	5 000 000,00	5 000 000,00
BMCE	50 000 000,00	50 000 000,00
CREDIT AGRICOLE (découvert exploitation)	50 000 000,00	50 000 000,00
* Autres engagements donnés		
Délégation des indemnités d'assurance immeuble N (SG)		
Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang immeuble N (SG)	13 500 000,00	13 500 000,00
Cautions provisoires (SG)	1 000 000,00	1 000 000,00
Cautions provisoires (attjarwafa bank)	2 690 000,00	2 690 000,00
Cautions étrangères (Attjarwafa bank)	1 222 000,00	1 222 000,00
Crédit d'enlèvement	1 000 000,00	1 000 000,00
Cautions provisoires sur marché (BMCE)	1 150 000,00	1 150 000,00
Encours crédoc (BMCE)	-	704 682,00
Encours crédoc (Crédit Agricole)	-	5 386 000,00
Signature d'un billet à ordre d'un montant égal au crédit (ATTJARIWAFABANK + CREDIT DU MAROC)		
Nantissement de premier rang des actions de ALMES (ATTJARI WAFABANK + CREDIT DU MAROC) (actions ALMES détenues par ADI 7 258)		
Consentement par ALMES d'un nantissement de premier rang sur les actions EMT (actions EMT détenues par ALMES 410 530)	165 000 000,00	165 000 000,00
Consentement par ALMES d'un nantissement de premier rang sur les actions Somadiaz (actions EMT LEVAGE (Somadiaz) détenues par ALMES 275 804)		
Délégation aux prêteurs de dividendes qui seront distribués par ALMES (ATTJARIWAFABANK + CREDIT DU MAROC)		
Nantissement d'actions PMH (BP)		
Nantissement d'actions SPL (BP)	400 000 000,00	400 000 000,00
Signature billet à ordre (BP)		
Hypothèque de 1 <sup>er</sup> rang sur le terrain Hay Bab Sebta (BP)		
Cautions provisoires (BMCE)		1 150 000,00
Cautions bancaire (crédit agricole)	1 000 000,00	1 000 000,00
<b>Total (1)</b>	<b>721 562 000,00</b>	<b>728 802 682,00</b>

ENGAGEMENTS RECUS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRECEDENT
* Avals et cautions		
* Autres engagements donnés		
<b>Total (1)</b>		

- (1) Gage : 1- Hypothèque ; 2- Nantissement ; 3- Warrant ; 4- Autres ; 5- (à préciser)  
(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)  
(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

Deloitte Audit  
218, Boulevard Zerkoun  
Casablanca

A. SAAD ET ASSOCIES  
Commissaires aux Comptes

5, Place Fehdoul  
Casablanca  
Maroc

Aux Actionnaires de la société  
**Alliances Développement Immobilier**  
16, Rue Ali Abderrazak  
Casablanca

Messieurs,

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1ER JANVIER 2012 AU 31 DECEMBRE 2012**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints, de la société ALLIANCES DEVELOPPEMENT IMMOBILIER S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 2 397 943 266,48 dont un bénéfice net de MAD 387 446 152,38.

**Responsabilité de la Direction**  
La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'Auditeur**  
Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relative à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion sur les états de synthèse**  
Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société ALLIANCES DEVELOPPEMENT IMMOBILIER S.A. au 31 décembre 2012 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

**Vérifications et informations spécifiques**  
Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration des actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par ailleurs, suite aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi, nous portons à votre connaissance que certaines conventions réglementées, citées dans notre rapport spécial, n'ont pas été soumises à l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Nous portons également à votre connaissance qu'au cours de cet exercice, ALLIANCES DEVELOPPEMENT IMMOBILIER S.A. a pris une participation de 51% du capital de la société RAMIKAL S.A.R.L. pour KMAD 312.

Nous portons également à votre connaissance qu'au cours de cet exercice, ALLIANCES DEVELOPPEMENT IMMOBILIER S.A. a augmenté ses participations dans le capital des sociétés suivantes :

- ALLIANCES MOD S.A. pour KMAD 9 700 dont le pourcentage de détention n'a pas changé, il est resté de 99,99% ;
- ALVI S.A. pour KMAD 2 700 dont le pourcentage de détention n'a pas changé, il est resté de 99,98% ;
- EMT ROUTES S.A. pour KMAD 10 012 dont le pourcentage de détention n'a pas changé, il est resté de 99,99% ;
- EMT BATIMENT S.A. pour KMAD 40 000 dont le pourcentage de détention n'a pas changé, il est resté de 99,99% ;
- SOGEC SARL pour KMAD 900 dont le pourcentage de détention n'a pas changé, il est resté de 100% ;

Casablanca, le 17 Mai 2013.

**Les Commissaires aux Comptes**